



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

affaires étrangères

Question écrite n° 79481

Texte de la question

M. Thierry Mariani alerte M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur le tremblement de terre survenu au Népal qui a mis en lumière la grande difficulté pour les services de l'État d'identifier le nombre réel de nos compatriotes présents dans ce pays à l'occasion de ce drame et de les localiser. Il tient à saluer la mobilisation rapide du centre de crise du ministère des affaires étrangères et de l'ensemble de ses agents qui ont pu, dès les premières heures du sinistre, apporter des réponses aux inquiétudes des familles et contribuer au recensement des Français présents dans le pays, en effectuant un travail remarquable. Il souligne cependant qu'une solution fiable existe, le portail « Ariane », qui permet à tout Français, lors d'un voyage ou d'une mission ponctuelle, de se signaler gratuitement et facilement auprès du ministère des affaires étrangères et par la suite de recevoir des recommandations de sécurité par courriels ou messages texte (SMS) si la situation le justifie et d'être contacté en cas de crise dans le pays de destination. Il déplore que nos compatriotes n'aient pas le réflexe d'y recourir plus systématiquement, soit par insouciance ou méconnaissance. Il constate que malgré l'action de nos postes, dans l'urgence, pour recenser, localiser et aider nos compatriotes, beaucoup d'entre eux restent « dans la nature ». Bien que l'inscription sur le portail « Ariane » soit facultative, il souhaiterait que celle-ci soit plus incitative. Elle permet en effet une meilleure prise en charge et une réaction immédiate en cas de problèmes graves. Il lui demande, à l'aune des événements dramatiques du Népal, de mettre en place les moyens nécessaires pour vulgariser l'existence du portail « Ariane », à l'occasion de la délivrance d'un passeport, d'une réservation de billet en ligne ou encore auprès des compagnies aériennes françaises, agences de voyage ou tours opérateurs présents sur le territoire national.

Texte de la réponse

Les actions de sensibilisation du public sur le portail « Ariane » s'intensifient depuis la modernisation du site. Le nombre d'inscrits est ainsi passé de 50 000 en janvier 2013 à plus de 270 000 en mai 2015. Des campagnes de communication sont menées à différents niveaux. Des conventions ont été signées avec le syndicat de tours opérateurs (SETO) et le syndicat des agences de voyages (SNAV). L'accord conclu avec le SETO a notamment permis la présence systématique du centre de crise et de soutien du ministère des affaires étrangères et du développement international et d'un stand « Ariane » dans tous les principaux salons français du tourisme. Par ailleurs, un partenariat avec Aéroport de Paris permet une connexion gratuite au site Ariane à partir des ordinateurs à disposition des voyageurs en salle d'embarquement. Des bannières animées ont été diffusées via le SIG à l'ensemble des préfectures pour publication sur leur site internet en amont des congés scolaires. Des articles dédiés au portail « Ariane » sont régulièrement publiés dans les médias spécialisés à l'attention des professionnels du tourisme (TourMag, Itourisme...) ainsi que dans les guides touristiques à l'attention des voyageurs. D'autres pistes de coopération sont à l'étude, reposant elles aussi sur la recherche de partenariats. Des négociations sont en cours avec les « Global Distribution Systems » (centrales d'achats de billets en agence ou sur Internet) afin d'inciter l'ensemble des voyageurs à s'inscrire sur Ariane lors de la réception du mail de confirmation de réservation. Des contacts ont été noués avec les opérateurs de téléphonie, notamment Orange, afin d'examiner les possibilités d'envoyer systématiquement un message Ariane à leurs clients lors de

leur première connexion à un réseau étranger en roaming.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Français établis hors de France (11^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79481

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2015](#), page 3492

Réponse publiée au JO le : [16 juin 2015](#), page 4482